



MAIRIE DE
L'ILE D'YEU

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

DEC 25 2025 

ID : 085-218501138-20250123-250109-CC

DÉCISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 Octobre 2023

Marché « Equipement multifonctionnel « Le Petit Chiron » Commune de l'Ile d'Yeu - Avenants»

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément à la délibération du 23 Mai 2020 donnant délégation au Maire

La Maire de la Commune de l'Ile d'Yeu ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du code de la commande publique,

Vu les décrets n°2019-259 du 29 mars 2019 et n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 du code de la commande publique,

Considérant que la consultation est soumise aux dispositions relatives aux procédures adaptées, et notamment aux articles R2123-1, R.2131-12 et L.2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant qu'une intervention sur site pour pose de platines console a été nécessaire pour un montant de **1 269.40 € HT, (Avenant 2)**

Considérant que la dépose des platines de passage de câble, suite à modification du cheminement demandée par le lot Electricité, pour un montant de **1 392.39 € HT, (Avenant 3)**

Soit un montant total d'avenants de 2 661, 79 € HT soit 3 194.15 € TTC

Nouveau montant du lot 2 « Charpente » : 481 257, 34 € HT soit 577 508, 81 € TTC

Considérant que des travaux nécessaires ont été réalisés suite à l'avancée du chantier pour un montant de **2 760.56 € HT, (Avenant 1)**

Nouveau montant du lot 3 « : Couverture bardage zinc – panneaux photovoltaïques » : 356 539.31 € HT soit 427 847. 17 € TTC

Considérant qu'une plus-value sur un bloc porte, pour un montant supplémentaire de **2 500 € HT,**

Il convient d'acter ses modifications par un avenant n°1 pour un montant de 2 500.00 € HT soit 3 000 € TTC.

Nouveau montant du lot 8 « Menuiseries intérieures » : 174 504. 98 € HT soit 209 405. 98 € TTC

Considérant que la fabrication et la pose d'un châssis fixe en sapin ont été demandées en complément, pour un montant supplémentaire de **1 375.00 € HT,**

Il convient d'acter ses modifications par un avenant n°2 pour un montant de 1 375.00 € HT soit 1 650 € TTC.

Nouveau montant du lot 8 « Menuiseries intérieures » : 175 879. 98 € HT soit 211 055. 98 € TTC

Considérant qu'il s'est avéré nécessaire de rajouter un châssis fixe dans des cloisons, pour des raisons techniques, pour un montant supplémentaire de **11 783, 75 € HT,**

Il convient d'acter ses modifications par un avenant n°1 pour un montant de 11 783, 75 € HT soit 14 140.50 € TTC.

Nouveau montant du lot 9 « Plâtrerie Cloisons sèches » : 313 368.80 € HT soit 376 042.56 € TTC

Considérant que la mise en œuvre de certains postes est non réalisable car trop de pente, vient de diminuer le montant du marché à hauteur de 4 905.69 € HT. Il convient d'acter ses modifications par un avenant n°2 pour un montant de - 4 905.69 € HT soit - 5 886. 83 € TTC.

Nouveau montant du lot 10 « Plafonds suspendus » : 62 164.49 € HT soit 74 597.39 € TTC

Considérant que des travaux supplémentaires ont été réalisés suite à l'avancée du chantier pour un montant de **9 086. 84 € HT, (Avenant 1)**

Nouveau montant du lot 16 « : Electricité » : 279 986. 84 € HT soit 335 984.21 € TTC

Considérant que la fourniture et la pose de tapis d'accueil avec cadre aluminium ont été demandées, pour des raisons techniques, pour un montant supplémentaire de 4 194, 24 € HT,

Il convient d'acter ses modifications par un avenant n°1 pour un montant de 4 194, 24 € HT soit 5 075, 87 € TTC.

Nouveau montant du lot 11 « Revêtements de sols durs » : 242 863,80 € HT soit 291 436, 56 € TTC

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les avenants comme indiqué ci-dessus,
- **DE SIGNER** toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Fait à l'Ile d'Yeu, le 23/01/2025

La Maire,

Carole CHARUAU

